



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 34 - Tarifs 2018 de la redevance d'utilisation des documents conservés au Musée de la Résistance et de la Déportation

Tarifs 2018 de la redevance d'utilisation des documents conservés au Musée de la Résistance et de la Déportation

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

Tout usage public de reproductions de documents conservés au Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon doit faire l'objet d'une autorisation préalable (après ou avec envoi du document sélectionné) et de l'acquittement d'une redevance d'utilisation.

La mention «Musée de la Résistance et de la Déportation, Besançon» est obligatoire.

- Les prix sont donnés par image.
- Ils peuvent être affectés de majorations ou de réductions.

Tarifs en € TTC		Noir et blanc	Couleur
Livre - périodique	1/8 page	20 €	25 €
	1/4 page	30 €	35 €
	1/2 et 3/4 page	40 €	45 €
	pleine page	60 €	65 €
	couverture	100 €	150 €
Audiovisuel (TV, DVD-VOD, Cinéma)		80 €	90 €
Web et Applications mobiles		60 €	70 €
Exposition (sur tous supports d'exposition, hors catalogue et produits dérivés)		50 €	60 €

Majorations

Majoration pour une diffusion mondiale : + 50 %.

Réductions

Les publications scolaires, universitaires, académiques ou des sociétés savantes, dont le tirage est inférieur à 1 000 exemplaires, bénéficient d'une réduction.

Les produits multimédia édités par des institutions universitaires, académiques ou des sociétés savantes, dont le nombre d'exemplaires est inférieur à 500, bénéficient d'une réduction.

Réduction en fonction du nombre de documents utilisés :

1 à 100 documents	- 20 %
101 à 200 documents	- 30 %
de 201 à 999 documents	- 50 %

Au-delà : le montant de la redevance résultera d'une négociation prenant en compte l'économie générale du projet.

Les travaux de reproduction avec ou sans prises de vue donneront lieu à une estimation et une facturation indépendante. Ils seront expédiés par voie postale ou sur demande par messagerie aux frais du client.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à valider les tarifs de la redevance d'utilisation des documents conservés au Musée de la Résistance et de la Déportation.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1 et n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le **26 OCT. 2017**



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0